



PROGRAMME DE FORMATION

ADR 8.2 Conducteurs Initiale – FORMATIONS CONDUCTEURS - ADR 8.2 IB – ADR - Formation conducteurs - Transport de matières dangereuses - Formation de base initiale (IB)

Objectifs opérationnels

Acquérir les connaissances de base nécessaires pour effectuer le transport des matières dangereuses ci-dessus.

Réussir l'examen final pour obtenir le certificat ADR conducteur de base.

Cette formation répond aux exigences du chapitre 8.2 de l'ADR et de l'arrêté TMD.

L'APTH est un organisme autorisé à dispenser des formations 8.2 par le Ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires (Arrêté ministériel du 29 novembre 2022 (NOR : TREP2232788A))

Durée

3,00 jour(s)

21:00 heures

Public visé

Conducteurs souhaitant transporter des matières des classes 2, 3, 4.1, 4.2, 4.3, 5.1, 5.2, 6.1, 6.2, 8 et 9 (dont matières à haute température transportées en véhicules spéciaux) autrement conditionnées qu'en véhicules-citernes ou en unités de transport transportant des citernes ou des conteneurs-citernes.

Prérequis

Aucun prérequis n'est exigé par la réglementation.

Une bonne maîtrise du français est toutefois conseillée.

Accessibilité

L'APTH peut s'adapter aux différentes situations. Sécurisez votre parcours de formation en contactant notre référent handicap à l'adresse suivante: referent.handicap@apth.fr

Aptitudes / Compétences

A la fin de la formation, le certificat acquis, le conducteur sera habilité à transporter des marchandises des classes 2, 3, 4.1, 4.2, 4.3, 5.1, 5.2, 6.1, 6.2, 8 et 9 (dont matières à haute température transportées en véhicules spéciaux) autrement conditionnées qu'en véhicules-citernes ou en unités de transport transportant des citernes ou des conteneurs-citernes.

Moyens et supports pédagogiques

Présentation Multimédia - Méthodes pédagogiques : Théorie = 80% - Exercices = 20%

Vérification des acquis - Livret de stage - Délivrance d'un certificat ADR

Encadrement

Formateur disposant d'une expérience dans le transport des marchandises dangereuses et agréé selon le cahier des charges ministériel.

Evaluation des acquis

EXAMEN FINAL : QCM DE 30 QUESTIONS (RÉSULTAT MINIMAL REQUIS = 70/100)

Délais d'accès

Aucun délai particulier n'est exigé. Le stagiaire peut s'inscrire sur la session et le lieu qui répond le mieux à ses contraintes.



Programme

1^{er} jour :

A- ACCUEIL

Programme - Objectifs - Tour de table

B- OBLIGATIONS DES INTERVENANTS

C- MARCHANDISES DANGEREUSES

Comportement de la matière

Présentation des dangers

D- EXPÉRIENCES

Expériences réalisées par le formateur pour montrer les effets des produits chimiques et le comportement des liquides inflammables.

E- RÈGLEMENTS

ADR et arrêté TMD

2^{ème} jour :

F- CHARGEMENT ET DÉCHARGEMENT

G- DOCUMENTS RÈGLEMENTAIRES

H- SIGNALISATION DES VÉHICULES

I- RISQUE SPÉCIFIQUE : LE FEU

Exercices d'extinction de feux réels ou simulateur

3^{ème} jour :

J- TRANSPORT

Règles de conduite spécifiques

Restriction dans les tunnels

Limitation de vitesse

Stationnement

EXERCICE :

Réalisation d'un transport

K- ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE

L- MESURES DE SÛRETÉ

M- CAS SPÉCIFIQUES DES DÉCHETS

N- SUR LA ROUTE

Accident de la circulation

Agir sur le comportement pour réduire le risque

Rappels sur le code de la route

Questions, exercices ou mises en situation

